



# LSCV

Ligue Suisse contre  
l'expérimentation animale  
et pour les droits des animaux



N° 86

Septembre 2025

[www.LSCV.ch](http://www.LSCV.ch)

## DEPUIS 1883 CONTRE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

**L'entreprise suisse Scinora  
propose une alternative  
éthique au sérum foetal bovin**

Pages 4-6

**Commissions cantonales pour  
l'expérimentation animale :  
quelle transparence ?**

Pages 7-11

**Bonne nouvelle pour les lapins :  
fin du test pyrogène en Suisse  
depuis le 1er juillet 2025**

Page 12



**Fermeture de Vita nova :  
les animaux replacés dans des  
sanctuaires professionnels**

Page 16

# MEMENTO



## Chaque don compte !

La LSCV ne reçoit aucune subvention des pouvoirs publics, ce qui lui garantit une totale indépendance.

Selon votre lieu de résidence, les dons sont généralement déductibles de vos impôts. Utilisez le bulletin de versement dans ce journal ou procédez par e-banking pour vos dons ou cotisations.

**Cotisation annuelle :** CHF 15.-

Si cela est possible, préférez les versements par ordre de paiements ou e-banking, gratuits. Un immense merci !

## Personnes de contact

Vous avez une question concernant le domaine de l'expérimentation animale, un projet à réaliser en lien avec les droits des animaux ou le fonctionnement de la LSCV ?

**Pour la Suisse alémanique** vous pouvez contacter Benja Frei  
[b.frei@LSCV.ch](mailto:b.frei@LSCV.ch)



**Pour la Suisse romande** vous pouvez contacter Athénaïs Python  
[a.python@LSCV.ch](mailto:a.python@LSCV.ch)



Vous souhaitez organiser des actions, manifestations ou rejoindre un groupe militant ?  
E-mail : [a.python@LSCV.ch](mailto:a.python@LSCV.ch)  
ou appelez au **079 275 46 52**

Vous avez une question administrative ou d'ordre général ? Vous souhaitez obtenir le contact direct d'un des membres du Comité ?  
**Appelez lundi, mardi, jeudi ou vendredi entre 9h et 17h au 022 349 73 37** ou écrivez-nous un mail à : [admin@LSCV.ch](mailto:admin@LSCV.ch)

## Les legs sont exonérés d'impôts

La LSCV est reconnue d'utilité publique et les dons et legs qu'elle reçoit ne sont pas taxés fiscalement.

## En tant que membre, vous recevez notre journal 4 x par année

N'oubliez pas de nous annoncer votre changement d'adresse. La Poste nous facture CHF 2.- par journal retourné et ne communique plus les nouvelles adresses sans frais supplémentaires. Si vous ne recevez pas votre journal, contactez-nous !

Les périodes de distribution ont lieu en mars, juin, septembre et décembre.

## Contribuez à la diffusion des informations

Vous souhaitez distribuer notre journal autour de vous ? Nous vous enverrons avec plaisir le nombre d'exemplaires souhaité. Vous avez une question concernant les actions politiques menées pour la protection des animaux au Parlement fédéral ? Contactez-nous sur le mail : [a.python@animaux-politique.ch](mailto:a.python@animaux-politique.ch)

## Cotisations et dons

### Depuis la Suisse

Compte n° 12-2745-6  
IBAN : CH38 0900 0000 1200 2745 6

### Depuis l'Europe en EURO

Compte n° 91-438913-2  
IBAN : CH40 0900 0000 9143 8913 2  
BIC : POFICHBEXXX

**Institut :** PostFinance, Nordring 8, 3030 Bern

**Titulaire :** Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux

**Adresse :** Case postale 148, 1226 Thônex

## Vous souhaitez nous rendre visite ?

Nous vous accueillons avec plaisir sur RDV les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, dans les locaux de notre siège situé à Genève.

### Adresse

Chemin des Arcs-en-Ciel 3  
1226 Thônex  
T 0041 (0)22 349 73 37  
[admin@lscv.ch](mailto:admin@lscv.ch) /// [www.lscv.ch](http://www.lscv.ch)

### Adresse courrier

LSCV, Case postale 148,  
1226 Thônex



## IMPRESSUM Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux (LSCV)

La LSCV a été fondée à Genève en 1883, dans le mouvement antivivisectionniste né en Angleterre dans les années 1870. La LSCV est une association conforme aux termes de l'article 60 du Code civil suisse. Son fonctionnement, son activité, ses objectifs, la nomination de son comité et l'utilisation de ses avoirs sont fixés par les statuts de l'association, adoptés à l'occasion de l'Assemblée Générale de ses membres le 30 juin 1978. Le siège de la LSCV se trouve à Genève. Un bâtiment acquis sur la commune de Thônex y accueille ses bureaux depuis 1993. Conformément à l'art.2 de ses statuts, la LSCV vise l'abolition totale de la pratique d'expériences médicales, scientifiques ou commerciales sur l'animal vivant. Elle s'engage pour obtenir sur l'ensemble du territoire suisse, une législation qui garantisse la défense et le respect des droits de l'animal, et pour permettre l'amélioration constante de cette législation et pour contrôler en permanence son application stricte. Elle promeut et encourage financièrement la création de nouvelles méthodes de recherche scientifique permettant la suppression de l'expérimentation animale. Elle encourage et soutient particulièrement les méthodes dites substitutives (ou alternatives), lesquelles font appel à des tissus ou cellules humaines (modèles in vitro) provenant par exemple de biopsies pratiquées en milieu hospitalier, ou de données bio-informatiques (modèles in silico). Conformément à l'article 19 de ses statuts, la LSCV ne poursuit aucun but lucratif et ses avoirs ne peuvent être employés que pour la réalisation des buts poursuivis. **Publication :** Journal en français, allemand et italien édité quatre fois par année. Sauf mention contraire, les articles sont rédigés en français par la LSCV et traduits /// **PAO et maquette :** Athénaïs Python /// **Impression :** sur papier recyclé 80 gm2 /// **Adresse :** LSCV, Case postale 148, CH - 1226 Thônex.

Soucieuse de son impact écologique, la LSCV passe à un journal sans emballage plastique.



## EDITO



**BENJA FREI**  
PRÉSIDENTX



Comme vous le savez, la LSCV a traversé une période difficile suite à l'Assemblée Générale tumultueuse du 19 mai 2024, plongeant l'association dans le flou. Un commissaire a dû être nommé par le Tribunal pour reprendre la gestion de l'association durant quelques mois et organiser l'**Assemblée Générale extraordinaire du 10 mai 2025**, à laquelle 60 membres ont participé. **A cette occasion, les candidat-e-s qui se présentaient sous le nom "Avenir LSCV" ont toutes et tous été élu-e-s**, pour notre plus grande joie. Il s'agit de : Morgane Addy, Pierre Bedos (trésorerie), Benja Frei (présidence), Joseph Jaccaz, Yannick Junod et Joëlle Rousset (secrétariat).

**Merci pour votre mobilisation et votre soutien.** Nous mettons à présent tout en œuvre pour travailler de manière efficace. Le 30 juin 2025, l'Assemblée Générale ordinaire s'est tenue au bureau de la Ligue à Thônex, donnant lieu à des discussions importantes que le nouveau comité prend au sérieux.

## ACTIONS MENSUELLES UNIFR

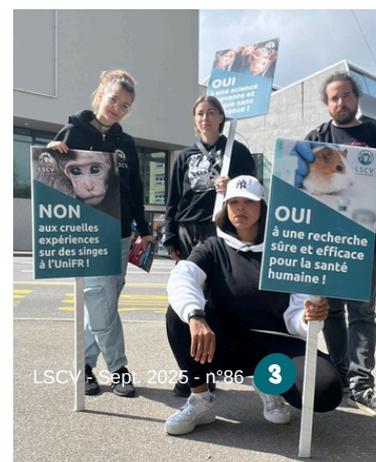
En juin 2025, nous apprenions dans le journal La Liberté qu'un **chercheur de l'Université de Fribourg avait été condamné "après des mises à mort non conformes de rongeurs"**. **La LSCV a immédiatement réagi** par le biais d'un communiqué de presse, repris dans plusieurs médias. Plusieurs scientifiques de l'UniFR avaient déjà été dénoncés et condamnés en 2021 et 2023, dans le cadre d'expériences financées par les impôts fédéraux, donc l'argent des contribuables. **Cet énième manquement à la loi fédérale sur la protection des animaux est inacceptable.**

Révolté·e·x·s par cette situation et alors que le semestre d'automne débute en septembre 2025, nous reprenons nos **actions de sensibilisation aux abords de l'Université**. Objectif : distribuer des centaines de flyers aux heures de fort passage pour **informer les étudiant·e·x·s**. En effet, malgré les décennies de mobilisations, les manifestations et le lobbying, **la plupart ne sont pas au courant de ce qu'il se passe à l'intérieur de leur propre Université**, et sont choqués d'apprendre que des singes se trouvent dans les laboratoires des bâtiments devant lesquels elles et ils passent chaque jour, et que des milliers d'animaux y sont tués chaque année.

C'est pourquoi **il nous semble indispensable de nous mobiliser de manière régulière aux abords des lieux dans lesquels les animaux souffrent au quotidien**. Il nous paraît essentiel que celles et ceux qui étudient à l'Université et font vivre cette institution soient au courant de la situation, s'indignent, et tentent de **changer les choses depuis l'intérieur**.

Des actions mensuelles ont déjà lieu depuis des années devant l'Université et l'École Polytechnique Fédérale (ETH) de Zürich, pour dénoncer les expériences menées sur des macaques rhésus. L'objectif est de **maintenir la pression sur les responsables**.

**Merci infiniment aux activistes pour leur énergie et leur efficacité.** Si tu souhaites nous rejoindre pour ces actions, contacte-nous par e-mail : [a.python@LSCV.ch](mailto:a.python@LSCV.ch)



**Vous l'avez lu dans nos précédentes éditions, le sérum fœtal bovin (SFB)\* est largement utilisé en Suisse, notamment dans les laboratoires qui n'utilisent pas d'animaux. Interview avec Beat Thalmann, fondateur de l'entreprise Scinora, basée à Rafz (ZH).**



**BEAT THALMANN**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET FONDATEUR  
SCINORA

## Que proposez-vous avec votre entreprise Scinora ?

Je développe des composants de cultures cellulaires ou des supports pour la recherche sans ingrédients issus des animaux, en les remplaçant avec mes propres produits. Le foie est un organe qui produit la majorité des protéines présentes dans le sang. J'utilise des lignées cellulaires hépatiques humaines que j'ai développées pour produire ces protéines. Ces lignées se développent librement en suspension, comme les cellules de levure. J'utilise un milieu sans composants d'origine animale pour les maintenir en vie, un processus similaire à celui utilisé pour la production de vaccins ou d'anticorps destinés aux traitements contre le cancer. Le sang ne se composant pas uniquement des protéines produites par le foie, le sérum sans composants d'origine animale est enrichi d'autres facteurs nécessaires à la croissance des cellules. Le produit final peut remplacer le sérum fœtal bovin.

## Qu'est-ce qui vous a motivé à créer cette entreprise ?

J'ai fait ma thèse dans une petite entreprise de biotechnologie spécialisée dans la production d'anticorps à des fins thérapeutiques. Depuis la fin des années 1990, cette branche de la biotechnologie n'utilise plus ou très peu de SFB. Cela est notamment lié au scandale de l'ESB (la maladie dite de la « vache folle » ou de Creutzfeldt-Jakob), qui a entraîné l'abandon de l'utilisation du sérum fœtal bovin, sauf en cas de nécessité absolue. J'ai donc grandi sans sérum, pour ainsi dire. Plus tard, je me suis orienté vers l'écotoxicologie, où toutes les lignées cellulaires étaient cultivées dans du SFB, comme au bon vieux temps. Je voulais changer cela et j'ai commencé à adapter les premières lignées cellulaires à mes propres milieux sans sérum, ce qui a finalement réussi, y compris, heureusement, les lignées cellulaires hépatiques. Il faut savoir qu'en toxicologie, d'autres produits d'origine animale sont utilisés, notamment une préparation produite à partir de foies de rats. Grâce aux lignées cellulaires hépatiques sans sérum, nous avons pu montrer que nous pouvions remplacer efficacement ce produit d'origine animale. C'est ainsi que tout a commencé, et se poursuit avec Scinora. L'entreprise se développe en termes de chiffre d'affaires sans capital-risque, car nous avons rapidement compris qu'aucun investisseur ne s'engagerait dans un produit de niche avec un faible volume de marché. Je me bats donc petit à petit pour remplacer le sérum fœtal bovin.

## Comment démocratiser un produit comme le votre ?

Les scientifiques sont la clé de la transition. Nous devons les convaincre scientifiquement, en leur donnant de bonnes raisons d'abandonner le SFB. Les raisons éthiques ne les motivent pas, ou très peu. Ils s'appuient sur le SFB pour les doctorats ou post-doctorats. Ils réalisent de nombreuses publications grâce à cela. Alors pourquoi changer ? C'est la même chose pour les professeurs. Les étudiant·e·s sont également la clé du changement. Elles et ils doivent de toutes façons faire





le travail de validation scientifique, que cela soit avec mes produits ou avec d'autres produits. Nous devons investir beaucoup de temps, d'énergie, d'argent et d'efforts pour parvenir à instaurer un tel changement. Ce que veulent les scientifiques, ce sont des données scientifiques fiables. Nous devons générer les données, et je ne peux pas le faire seul. Je peux fournir des formulations avec mes connaissances, expliquer comment les cellules se comportent, mais nous avons besoin d'un consortium de différents partenaires pour travailler ensemble. Nous avons besoin des scientifiques qui ont envie d'avancer sur ce sujet et souhaitent être à l'avant-garde de cette évolution. Ce sera frustrant au début, cela ne fonctionnera pas à chaque fois, mais le résultat final sera efficient et accessible à tout le monde. Je pense qu'il faut notamment inciter les jeunes scientifiques et les professeurs, pour qu'ils se réunissent et travaillent sur le sujet avec le financement nécessaire. C'est un point crucial.

### **Pourquoi le sérum fœtal bovin (SFB) est-il tant présent dans les labos ?**

Car il est facile à utiliser. Pour être honnête, nous travaillons actuellement avec des cellules qui ont déjà bénéficié de ce sérum. Il serait difficile de retrouver la même efficacité en modifiant ce sérum maintenant, car nous cultivons ces cellules depuis des dizaines d'années dans ce milieu, avec des protéines bovines. Les cellules ayant grandi dans ce milieu s'y sont donc adaptées. Dans le passé, plusieurs tentatives ont été faites pour réduire, voire remplacer le SFB, mais elles ont pour la plupart échoué en raison des coûts. Il ne sera pas remplacé sans pressions politiques ou économiques.

### **La Suisse est-elle capable de produire suffisamment de sérum éthique ?**

Oui, la Suisse a cette capacité. Les entreprises en Suisse et dans le monde en bénéficieraient. De nombreuses entreprises suisses sont en concurrence avec d'autres pays de l'Union européenne. La Suisse est, avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas, une plaque tournante - du moins en Europe - pour le remplacement des animaux dans la recherche. Dans ce domaine, nous devrions travailler au niveau international pour atteindre cet objectif, afin de disposer de toutes les capacités, les financements, et les personnes nécessaires.

“ ***Nous importons de la souffrance animale générée dans d'autres pays.*** ”

### **Comment pouvez-vous agir dans cette direction avec Scinora ?**

Convaincre est actuellement mon rôle principal. Les produits sont là, je dois faire du marketing. J'ai des clients, notamment au nord de l'Europe, et quelques uns en Allemagne. Pour l'instant, il n'y a pas de client important en Suisse, mais le potentiel est élevé. Nous devons simplement travailler ensemble, car un grand nombre de scientifiques sont confrontés à des problèmes de SFB. Dans notre monde globalisé, nous comptons beaucoup sur la production de viande en Afrique du Sud pour le SFB. Nous nous appuyons aussi fortement sur les États-Unis ou l'Australie, car il n'y a pas de production de sérum fœtal bovin en Suisse. Nous payons pour des produits venant de l'extérieur. Si nous parvenons, avec un consortium de scientifiques, à créer un nouveau produit en open source, nous pourrions le produire et le fournir au monde entier, en nous appuyant sur des données scientifiques éprouvées. En Suisse, le SFB est actuellement trop cher. Un veau produit environ 3 litres de sang, cela n'est pas suffisant pour répondre à la demande. Et nos lois sur la protection des animaux sont plus strictes que dans d'autres pays. Nous importons donc de la souffrance animale générée dans d'autres pays.

## On ne peut donc pas dire que les méthodes de recherche sans animaux sont systématiquement éthiques ?



On doit en effet dire que, paradoxalement, les alternatives à l'expérimentation animale ne sont pas exemptes d'animaux. En Europe, la définition des NAMs\*\* stipule simplement que les méthodes et techniques pour remplacer les tests sur les animaux ne doivent pas utiliser d'animaux intacts. C'est donc la porte ouverte à des alternatives qui ne sont pas toujours éthiques.

## À part Scinora, des scientifiques travaillent-ils déjà sans SFB en Suisse ?

Quelques groupes de recherche travaillent dans ce sens, selon les sujets. Dans le cas des organoïdes, c'est peut-être 50/50 parce que les chercheurs ne veulent pas utiliser de SFB lors d'une xénogreffe dérivée d'un patient, par exemple. L'hôpital des enfants de Zurich n'en utilise pas non plus. C'est donc possible. De plus, si vous travaillez avec des cellules pluripotentes induites, il est possible d'obtenir des résultats positifs. Les cellules souches se développent sans aucun SFB. Mais au cours du processus de différenciation\*\*\*, du SFB est ajouté par simple commodité.

“ Paradoxalement, les alternatives à l'expérimentation animale ne sont pas exemptes d'animaux. ”

La Suisse a prouvé qu'il était possible de se passer des SFB. Actuellement, deux autres entreprises suisses travaillent sur des milieux sans sérum. En dehors de la recherche biopharmaceutique ou sur les cellules souches, il n'a toutefois pas été possible, au cours des dernières décennies, de convaincre un grand nombre de personnes avec des arguments éthiques. Les scientifiques bénéficiant d'un financement public ont du mal à passer aux milieux sans sérum en raison des contraintes de temps et de la faible densité actuelle des publications. Ils dépendent tous de résultats citables et il existe suffisamment de données pour le SFB, même si elles ne sont pas reproductibles. Le système de publication actuel conduit donc les scientifiques à être généralement prisonniers d'une bulle. Même si les données que nous pouvons générer sans SFB sont encore meilleures que celles obtenues avec le sérum, elles ont peu de valeur en raison de la faible densité de publication. Pour réussir une transition efficace vers la culture cellulaire sans animaux, la Suisse doit faire preuve d'une plus grande prise de risque dans le domaine du financement et dans les universités. J'aurais des idées à ce sujet, mais cela dépasserait le cadre de cette interview.

## Comment voyez-vous l'évolution du recours à l'expérimentation animale ?

Dans les dix prochaines années, des tests sur les animaux vont se poursuivre. Mais la question est : quels animaux ? Parlons-nous de poisson ? D'escargots ? De singes ? Ce qui est certainement vrai, c'est que les tests sur les chats, chiens et rongeurs devraient cesser. Et le nombre global d'animaux utilisés devraient drastiquement baisser. Au cours des 20 prochaines années, il sera de plus en plus possible de réduire, voire de remplacer, l'expérimentation animale grâce aux organoïdes. Nous disposons des connaissances et des données nécessaires issues d'expérimentations animales déjà réalisées et d'études menées sur l'humain pour créer des modèles in silico. Ceux-ci peuvent ensuite être utilisés en combinaison avec des cultures cellulaires à la place de l'expérimentation animale, ce qui devrait permettre d'éviter cette dernière.

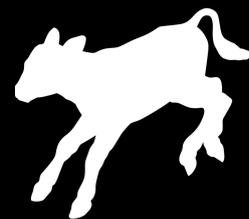
## Définitions

\* Comme le rappelle le Circor, le sérum de veau foetal, aussi appelé sérum foetal bovin (FBS en anglais), est une fraction du sang du fœtus de la vache. Comme tout sérum sanguin, il s'agit du liquide surnageant obtenu après coagulation et centrifugation du sang.

\*\* Il existe 3 significations pour l'acronyme **NAMs** : Nouvelles Méthodes Alternatives, Nouvelles Méthodologies d'Approche, ou Méthodes Non Animales.

\*\*\* **La différenciation** est un processus naturel par lequel une cellule moins spécialisée, c'est-à-dire une cellule souche, mûrit et devient plus distincte en termes de fonction et forme.

Selon le EC3R, "la production mondiale annuelle de SFB est d'environ 700 000 litres, provenant d'environ 1 à 2 millions de fœtus bovins". Ce sous-produit de l'industrie de la viande et du lait est "obtenu lors de la découverte de la gestation d'une vache à l'abattoir ; le sérum sanguin est alors prélevé par ponction cardiaque sur le fœtus", générant de la souffrance.



# COMMISSIONS CANTONALES : QUELLE TRANSPARENCE ?

Toute expérience impliquant des animaux doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par les autorités suite à une pesée des intérêts et une évaluation du "caractère indispensable" de l'expérience par une commission cantonale. Mais qui en sont les membres qui prennent ces décisions importantes ? Il est parfois difficile de trouver des informations à leur sujet. Focus sur la Suisse romande.

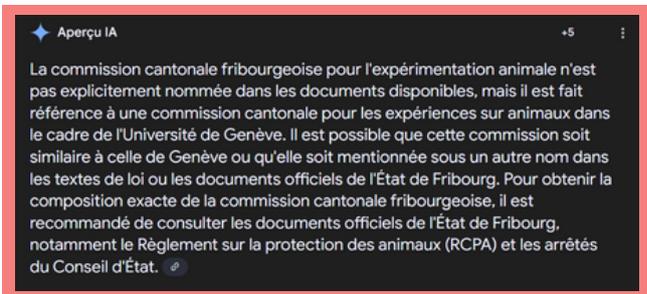
## Fribourg

En cherchant sur le site du canton de Fribourg, il a longtemps été impossible de trouver la liste des membres de la commission cantonale. Une amélioration semble avoir été apportée - suite à plusieurs mails que nous avons envoyés aux responsables de la commission ? Depuis quelques mois, la liste est trouvable ici : <https://bit.ly/Commission-Experimentation-Animale-Fribourg>

Nom	Prénom	Fonction	Date d'élection	Date de début
Gebhardt	Sabine	Présidente	24.05.2022	01.07.2022
Ollagnier	Catherine	Vice-présidente	24.05.2022	01.07.2022
Bühler	Leo Hans	Membre	24.05.2022	01.07.2022
Comment-Gauderon	Isabelle	Membre	24.05.2022	01.07.2022
Frobert	Aurélien	Membre	24.05.2022	01.07.2022
Kreienbühl	Magali	Membre	24.05.2022	01.07.2022
Loup	Fabien	Membre	24.05.2022	01.07.2022
Rodriguez Perez	Christian	Membre	28.11.2023	01.01.2024
Ruegg	Simon	Membre	24.05.2022	01.07.2022

Seul hic - et de taille : impossible de savoir en un clic qui occupe quelle fonction. Cela n'est pas très pratique pour reconnaître les personnes qui sont censées représenter les associations de protection animale. On se demanderait presque si cela est volontaire.

Nous utilisons le moins possible l'intelligence artificielle et sommes conscient·e·s de ses limites et de la nécessité de recouper les informations. Mais il est intéressant de lire ce que l'IA générée par un moteur de recherche indique au sujet de la commission cantonale fribourgeoise pour l'expérimentation animale et du flou qui entoure ces commissions :



## Genève

Le canton de Genève est l'un des rares à mettre ces informations d'intérêt public à disposition sur son site internet, que l'on peut trouver très facilement. Toutes les commissions sont répertoriées ici : <https://cof.silgeneve.ch/>

Nom	Fonction	Représente	N°
Commission cantonale pour les expériences sur animaux			
Dr CACQUEVEL-BIHEL Ebeline	Membre	Représentant des laboratoires privés	CE
Mme DIAMANTINI TRUGENBERGER Maria Cristina	Membre	Représentant des associations de protection des animaux dont le siège est à Genève	CE
M. GAFNER Jérémie	Membre	Spécialiste des méthodes alternatives	CE
M. GYGER Marcel	Membre	Représentant des associations de protection des animaux dont le siège est à Genève	CE
Mme HURST-MAJNO Samia	Membre	Bioéthicien	CE
Mme MUSER LEYVRAZ Anneli	Membre	Représentant de la société genevoise des vétérinaires	CE
Mme PALMER LOURENÇO Gabry	Membre	Représentant de l'Université de Genève	CE

On peut facilement voir les derniers rapports de la commission. Un problème cependant : impossible de trouver des informations sur les deux membres censé·e·s représenter des associations de protection des animaux (Maria Cristina Diamantini Trugenberger et Marcel Gyger) ni de quelles associations il s'agit. On ne peut donc pas s'assurer que ces personnes vont vraiment porter la voix des animaux, ou s'il s'agit de membres alibis.

## Jura

Lucas Bassin, du Service de la consommation et des affaires vétérinaire nous a répondu : “Nous avons très peu de demandes d'expérimentation animale et toujours avec des degrés de contrainte faible (balises pour cigognes, cours de formation à l'insémination artificielle des bovins). Comme nous n'avons pas d'universités avec des animaux de laboratoire ou autres instituts de ce genre, nous n'avons pas de spécialistes pour former une commission. Nous avons un contrat avec le canton de Vaud qui nous met à disposition sa commission. Il y a également des expériences autorisées dans d'autres cantons qui sont effectuées dans le nôtre (recherches vétérinaires peu invasives sur les chevaux ou suivi des grands prédateurs) mais le degré de contraintes de ces expériences n'est pas supérieur à 1. Je valide et fixe les conditions pour les expériences de degré 0.”

## Neuchâtel

Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, a indiqué que : “Le canton de Neuchâtel n'a pas de commission cantonale propre ; il a délégué cette tâche au canton de Vaud. La liste des membres peut donc être demandée à ce canton.”



## Vaud

Pour ce canton également, impossible de trouver les informations en ligne. Le vétérinaire cantonal, Giovanni Peduto, nous à répondu ceci par mail : “nous vous transmettons les noms des membres qui composent la commission et les organisations qu'ils représentent :

- Président, indépendant proposé par le Département : Daniele Roppolo
- Vice-présidente, indépendante proposée par le Département : Annick Clerc Béro
- Représentants UNIL : Ariane Müller et Manuel Mameli
- Représentant EPFL : Raphaël Doenlen
- Représentant-e-s des sociétés de protection des animaux : Debra Kirchdoerffer (SPA la Côte) et Simon Barraud (Ligue vaudoise de défense des animaux)
- Représentant Société vaudoise des vétérinaires : Marc-Alain Tièche
- Représentant des sociétés de protection de la nature : Pierre Perréaz (Pronatura Vaud)

[...] La composition de la commission est disponible sur simple demande auprès de notre autorité. C'est le droit cantonal à l'article 9 de la loi cantonale d'application de la législation sur la protection des animaux qui définit la composition de la commission. Bien que cette information ne soit pas publiée en ligne, elle est transmise de manière transparente à toute personne qui en fait la demande.”

## Valais

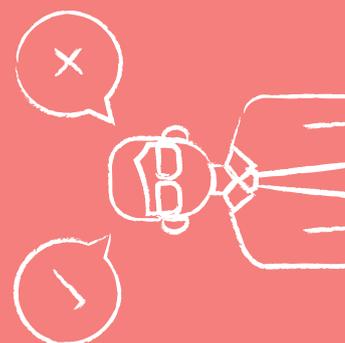
Claire Zen-Ruffinen nous a répondu ceci : “Notre canton ne compte que très peu d'expériences sur animaux (4 en 2024). Notre Office n'a pas de commission. En cas de de demande, nous disposons d'un contrat avec le Service vétérinaire du canton de Vaud qui traiteront les cas.”

## Que dit la Loi fédérale sur la Protection des Animaux ?

### Art. 34 - Commissions cantonales pour les expériences sur les animaux

1 Chaque canton institue une commission pour l'expérimentation animale composée de spécialistes, indépendante de l'autorité chargée de délivrer les autorisations et dans laquelle les organisations de protection des animaux sont adéquatement représentées. Plusieurs cantons peuvent instituer une commission commune.

2 La commission examine les demandes et fait une proposition à l'autorité chargée de délivrer les autorisations. Elle est appelée à participer au contrôle des établissements qui détiennent des animaux destinés à l'expérimentation et de l'exécution des expériences. Les cantons peuvent lui confier d'autres tâches.



**Pour mieux comprendre le fonctionnement et les prérogatives de ces commissions, nous avons interviewé Christian Rodriguez Perez, membre de celle de Fribourg. Nous l'avons questionné sur son parcours et ses motivations à rejoindre une telle commission. Tenu au secret de fonction, il n'a pas le droit de dévoiler d'informations sensibles.**



CHRISTIAN  
RODRIGUEZ PEREZ  
CHERCHEUR

### **Pouvez-vous vous présenter et nous parler de votre parcours ?**

Je suis né et j'ai grandi à Bienne après que mes parents ont immigré en Suisse depuis la Galice, en Espagne. Mon intérêt pour la philosophie et les sciences sociales remonte à l'époque du lycée, mais ce n'est que vers la fin de mes études universitaires que je me suis focalisé sur l'éthique. Aujourd'hui, je me considère comme un éthicien, mais également comme un chercheur et acteur interdisciplinaire combinant éthique, sociologie et psychologie, entre autres.

### **En 2018, vous avez obtenu un master en philosophie à l'Université de Fribourg, avec un mémoire combinant éthique animale et éthique des populations, pour analyser l'utilisation des animaux dans l'agriculture : pourquoi ce choix ?**

En découvrant l'éthique animale, j'ai su instantanément que je voudrais réaliser mon mémoire sur ce sujet. Cette thématique a profondément bousculé mes perspectives. Mon travail a traité de nombreuses positions, allant du déontologisme à l'utilitarisme et de l'abolitionisme au welfarisme. Mon argument cherchait à démontrer que, en dépit de nos intuitions, certaines formes d'utilitarisme favorisent jusqu'à un certain point l'industrialisation de l'utilisation des animaux dans l'agriculture.

### **Vous avez été enseignant, responsable pédagogique, conseiller en développement professionnel... Qu'est-ce qui vous a motivé à devenir doctorant et assistant de recherche à l'Institut d'éthique biomédicale (IBMB) de l'Université de Bâle ?**

Suite à mes études, j'envisageais une carrière d'enseignant, notamment en philosophie. En marge de l'enseignement, j'ai effectivement fait de la recherche, du conseil et du design pour des entreprises et des particuliers. Je me plaisais dans ces activités, liées d'une certaine manière à mes domaines d'étude, mais revenir dans l'académie pour faire de la recherche a toujours été une aspiration. Lorsque la possibilité de réaliser un doctorat interdisciplinaire en bioéthique en lien avec les animaux s'est présentée, je l'ai vue comme l'occasion idéale.

### **Votre carrière se concentre sur l'éthique animale : d'où vient votre intérêt pour les droits des animaux ? Quel a été votre rapport aux autres animaux ?**

En grandissant à Bienne, j'ai principalement été en contact avec des animaux de compagnie. Chez moi, nous avons eu des poissons, des hamsters, des canaris, et des chats. Lors de nos vacances d'été en Galice nous étions davantage en contact avec des animaux destinés à une autre utilité. Dans notre village, des voisins avaient des animaux dédiés au transport tels que des ânes, ainsi que des animaux dédiés à la consommation tels que des poules, des vaches, des porcs ou encore des lapins. Je n'ai jamais questionné ces pratiques à cette époque, mon intérêt pour l'éthique animale s'est développé principalement à la rencontre des arguments philosophiques.





## **Vous participez au projet financé par le FNS « EXPLOR3R : Exploring 3R with Experimental Ethics » dans le cadre du Programme national de recherche PNR79 « Advancing 3R ». Quel est votre rôle ?**

Mon rôle est celui d'assistant de recherche dans le cadre d'un doctorat. Je défendrai ma thèse fin 2025, mais le projet se poursuivra jusqu'en 2026. Dans le cadre de cette recherche, ma fonction est d'explorer le principe des 3R dans l'expérimentation animale d'un point de vue éthique. Le principe des 3R est l'idée de "Replacer, Réduire et Raffiner" l'utilisation des animaux dans la recherche. Ce principe n'est ni évident à définir, ni à appliquer. Les institutions et auteurs tendent à définir les 3R différemment, et leur application pratique sur le terrain varie et est perçue de diverses manières par les professionnels impliqués dans l'expérimentation animale.

En outre, il y a la question de la dimension éthique (s'il y en a une) de ce principe. Pour ces raisons, nous explorons le sujet de manière empirique avec des professionnels du domaine, mais également avec le public suisse. Nous avons réalisé des entretiens individuels, des expériences basées sur des scénarios éthiques, et même des entretiens de groupe avec des jeunes dans des écoles en Suisse romande et alémanique. Le but est de mieux comprendre les lacunes comme les atouts du principe des 3R en vue de révisions futures.

### **Comment imaginez-vous les prochaines décennies concernant notre rapport aux animaux dits « de laboratoire », et quels sont les principaux freins au développement de méthodes de recherche éthiques selon vous ?**

Sur la question de l'expérimentation animale, force est de constater que les arguments et positions n'ont pas tant changé lorsque l'on compare, par exemple, l'initiative populaire de 1984 et celle de 2022 en Suisse. La loi est devenue plus stricte, et davantage d'espèces animales (y compris invertébrées) sont aujourd'hui protégées, une tendance qui pourrait se poursuivre. Toutefois, la similarité des débats lors de telles initiatives est frappante, et je crains que la nouvelle initiative populaire « Oui à un avenir sans expérimentation animale » ne fasse pas exception, bien qu'elle propose différentes étapes avant une interdiction totale.

Ce qui est intéressant pour l'avenir est que nous constatons aujourd'hui un tournant dans lequel il est davantage question de « stratégie de sortie » plutôt que d'interdiction. Cela peut s'avérer efficace pour un changement de paradigme et un meilleur investissement dans des méthodes sans animaux.

### **Peu de personnes savent que plus d'un million d'animaux de laboratoire dits « surnuméraires » sont tués chaque année en Suisse, sans avoir été utilisés dans le cadre d'expériences, car ils ne possédaient pas les bonnes caractéristiques génétiques. Pourquoi la population est-elle si peu informée ?**

C'est un problème de transparence important que nous traitons dans le cadre de notre projet et au sujet duquel nous avons eu des discussions avec l'Office Fédéral de la Sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires (OSAV). Pour une part importante de la population, il est probable que l'information sur le rapport statistique annuel de l'expérimentation animale se fasse à travers les médias. Il s'agit donc généralement d'articles contenant les points clés du rapport, dans lesquels les animaux dits « surnuméraires » ainsi que leur sort ont manqué par le passé. Avant 2025, la loi suisse n'exigeait pas que ces informations soient rapportées par les animaleries à l'OSAV, ni communiquées au public. L'accent était généralement mis sur le nombre d'animaux utilisés en expérience, ou sur les « degrés de sévérité ». À ce sujet, un changement positif de la loi est à noter depuis début 2025 : les animaleries doivent désormais rapporter le nombre d'animaux dits « surnuméraires » à l'OSAV.

La communication au public n'est toujours pas légalement requise, mais il est probable que l'OSAV y procède par souci de transparence. Connaître le sort de ces animaux est important, car la réalité est que la majorité d'entre eux sont tués simplement pour des raisons logistiques et économiques. Ils ne peuvent en effet pas être gardés indéfiniment en animalerie. Ceci pose un problème éthique important sur lequel davantage de transparence est nécessaire. Ce qui est essentiel à mon sens, c'est que ces informations soient transmises de manière proactive et accessible à la population afin qu'elle soit en mesure de peser correctement les implications de l'expérimentation animale.

## **Vous avez rejoint la commission cantonale pour l'expérimentation animale de Fribourg en janvier 2024 : qu'est-ce qui vous a motivé ?**

Rejoindre cette commission représentait la possibilité de mettre en pratique les connaissances et compétences inhérentes à ma recherche, mais aussi d'aller plus loin en proposant des perspectives nouvelles sur les cas à évaluer ainsi que sur l'interprétation de la loi et des directives. Qu'il s'agisse de non-humains ou d'humains, l'application pratique de l'éthique a toujours été au centre de mon intérêt et c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité me lancer dans ce rôle.

## **Concrètement, à quoi sert une telle commission cantonale ?**

Selon la loi suisse, toute expérience sur des animaux protégés par la loi doit faire l'objet d'une autorisation par l'autorité cantonale. Ces expériences sont classées par « degrés de sévérité » allant de 0 à 3. Toutes les expériences de degré 1, 2, ou 3, doivent être examinées par la commission, qui est ensuite chargée de donner un préavis à l'autorité cantonale. Lors de notre évaluation, nous devons vérifier la validité et la nécessité de l'expérience, et si les conditions sont remplies procéder à une pesée des intérêts, avec d'une part les maux aux animaux et d'autre part les bénéfices pour la société. De plus, les membres de la commission participent au contrôle des expériences et des établissements qui détiennent des animaux destinés à l'expérimentation.

## **Quel est votre bilan après une année : vous sentez-vous utile ?**

Dans les limites de ce que la loi suisse impose, je suis satisfait de ma contribution au sein de la commission. La composition de la commission fribourgeoise prévoit un membre issu de l'éthique ou du droit, et c'est ce rôle que j'occupe. Je pense qu'il est indispensable d'avoir de tels profils pour veiller à l'application de la loi, car les considérations éthiques sont déterminantes dans l'évaluation. Je sens donc que c'est une fonction utile et importante, qui peut faire la différence dans certains cas.

“

***La pesée des intérêts [...] est un jugement subjectif pour lequel la loi suisse et ses directives ne fournissent pas de critères clairs à mon sens.***

”

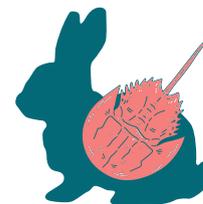
## **Il y a très peu de (voire aucun) refus de demandes d'expériences : pourquoi ?**

C'est une question importante, débattue dans la littérature et sur laquelle se penche le projet THINK-3R à l'Université de Bâle. Il y a trop d'éléments à relever pour une réponse succincte, mais il est important de mentionner un aspect clé. En vue d'autoriser une expérience, la loi suisse requiert une « pesée des intérêts », avec d'un côté les maux aux animaux et de l'autre les bénéfices pour la société. De nombreuses voix remettent en question cet exercice, du fait qu'il compare deux éléments qui sont difficilement comparables. Si la plupart des demandes d'expériences sont finalement acceptées, cela signifie que la pesée des intérêts a résulté au bénéfice de la société, généralement des humains, et au détriment des animaux utilisés. Cependant, on peut s'attendre à ce que ce résultat ne soit pas partagé par tous, car il s'agit d'un jugement subjectif pour lequel la loi suisse et ses directives ne fournissent pas de critères clairs à mon sens.

## **Dans le canton de Zurich, les membres de la commission disposent d'un droit de recours unique en son genre. Lorsque des expériences sont autorisées, trois membres représentant la protection des animaux peuvent faire recours. Puis la demande doit être jugée par le tribunal administratif si les autres membres sont favorables à l'autorisation. Un fonctionnement similaire dans toutes les commissions cantonales serait-il souhaitable ?**

J'estime que c'est un modèle intéressant, d'autant plus qu'il s'avère que ce type de recours n'est pas utilisé excessivement et que plusieurs ont finalement eu gain de cause auprès du Tribunal fédéral. C'est toujours un débat de savoir si ce type de commission cantonale devrait davantage fonctionner au consensus ou au vote. Dans un sens, l'absence de consensus remet en question l'efficacité du processus de pesée des intérêts. Mais comme dit plus haut, la pesée des intérêts reste un exercice hautement subjectif. Je pense donc que cette approche a ses avantages.

# LAPINS ÉPARGNÉS



**Fin du test pyrogène sur les lapins depuis le 1er juillet 2025. Il consiste à mesurer l'élévation de la température provoquée chez l'animal par l'injection intraveineuse de la substance à examiner. Objectif : détecter la présence potentielle de substances pyrogènes (qui donnent de la fièvre). Une bonne nouvelle pour les lapins. Les limules, elles, déjà en danger d'extinction, continueront d'être exploitées. Les précisions de Swissmedic, l'autorité d'autorisation et de contrôle des produits thérapeutiques.**



**ALEX JOSTY**  
PORTE-PAROLE  
SWISSMEDIC

## Quelle est la situation actuelle en Suisse ?

La Suisse est membre de la Pharmacopée européenne et applique directement les prescriptions de qualité qui y sont contenues. Par conséquent, la suppression des tests pyrogènes sur les lapins de la Pharmacopée européenne s'applique également en Suisse, sans qu'il soit nécessaire de la transposer dans la Pharmacopée suisse. Comme il existe des tests in vitro suffisamment fiables, la Pharmacopée européenne a pu renoncer de manière générale à l'obligation de réaliser le test pyrogène sur le lapin et remplacer les exigences actuelles par de nouvelles prescriptions basées sur des tests in vitro.

Les textes révisés de la Pharmacopée européenne, qui ne mentionnent plus le test pyrogène sur le lapin dans le « chapitre général » sont entrés en vigueur le 1er juillet 2025. Il incombe aux titulaires d'autorisations de mise sur le marché de mettre en œuvre les nouvelles prescriptions relatives à l'utilisation de méthodes alternatives. Il était déjà possible de recourir à des tests alternatifs, à condition qu'il puisse être scientifiquement prouvé qu'ils ont une valeur informative équivalente à celle des tests prescrits. Conformément à ce principe, Swissmedic accepte depuis longtemps déjà les tests sans recours à l'expérimentation animale, pour autant que les preuves correspondantes soient fournies.

## En 2022, plus de 17'600 tests pyrogènes auraient été recensés en Europe. Combien d'animaux ont été utilisés en Suisse ?

Swissmedic ne réalise pas lui-même d'expériences sur les animaux et ne recense pas le nombre d'animaux utilisés en Suisse pour les tests pyrogènes. Les données relatives aux expériences sur les animaux sont collectées au niveau national par l'OSAV\*. Selon les statistiques annuelles publiées, le nombre d'animaux utilisés en Suisse pour les tests pyrogènes classiques sur les lapins a fortement diminué ces dernières années. Cela s'explique par le recours croissant à des méthodes alternatives sans expérimentation animale, telles que le test d'activation monocytaire (MAT) ou le test Lysat d'Amphibien de Limule (LAL).

## Ce test LAL est-il basé sur l'utilisation d'un extrait aqueux du sang de limule ?

Oui. C'est un test pour les médicaments administrés par voie parentérale.

## Dans quels pays se trouvent ces limules, combien d'individus sont concernés par an, comment sont-ils capturés et ce procédé d'extraction est-il douloureux ?

Swissmedic n'en a pas connaissance. Je vous recommande de vous adresser à l'industrie pharmaceutique ou aux instituts de médecine vétérinaire des hôpitaux universitaires (CHUV, HUG) pour obtenir des réponses. [NDLR : nous creuserons cette question dans notre prochaine édition].

\*L'OSAV nous a répondu ceci : "Les informations demandées ne sont pas enregistrées de manière structurée dans notre base de données. Une recherche visant à identifier rapidement et de façon exhaustive les autorisations cantonales concernées s'avère dès lors difficile". Selon l'OSAV, 1'894 tests pyrogènes ont été menés sur des lapins en 2000, diminuant jusqu'à 25 tests en 2014.

# ACTU POLITIQUE

**Plusieurs objets parlementaires en lien avec l'expérimentation animale ont été traités avant l'été au Parlement fédéral. Comme à son habitude, le Conseil fédéral n'a pas montré d'intérêt pour une amélioration dans ce domaine. Eclairage par Nico Müller, invité comme expert par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)**



**NICO MÜLLER**  
PROJECT LEADER  
PNR79 «ADVANCING 3R»  
UNIVERSITÉ BÂLE

## Quels objets ont récemment été traités au Parlement en lien avec l'expérimentation animale ?

Trois interventions de Meret Schneider ont porté sur les 3R, les stratégies de sortie et les méthodes alternatives. Elles ont reçu une réponse du Conseil fédéral, qui s'est montré plutôt réticent et désintéressé. Elles n'ont toutefois pas encore été discutées au Parlement. Une initiative parlementaire de la Conseillère aux États Maya Graf (Les Vert·e·s - BL) demande un plan de sortie des expériences contraignantes sur les animaux. Elle a été discutée au sein de la commission compétente du Conseil des États.

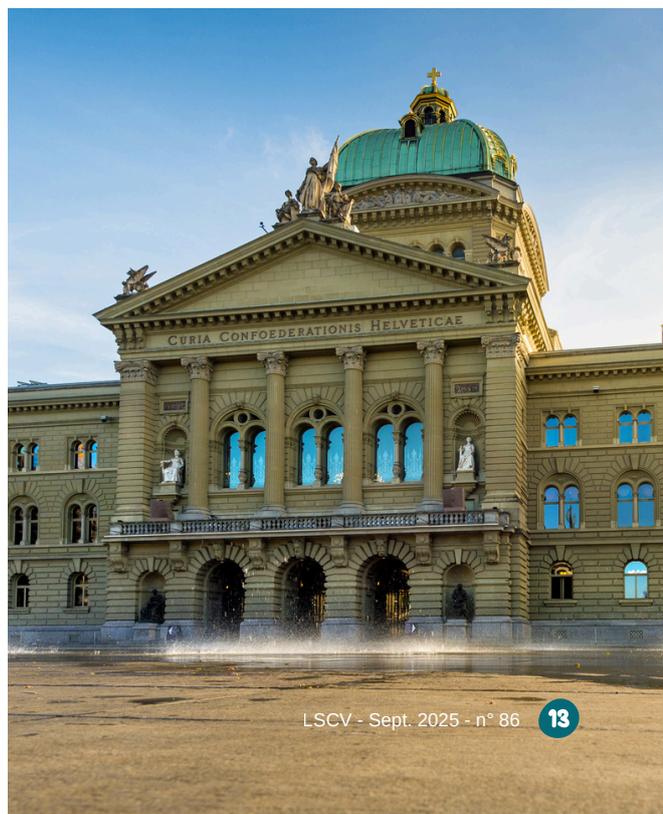
En tant qu'expert invité, j'ai récemment montré à la commission qu'un plan de sortie n'est pas la même chose qu'une interdiction, mais qu'il n'est pas non plus identique à la politique traditionnelle et non stratégique des 3R. Comme le montre le [communiqué de presse](#) [NDLR : publié le 25 juin 2025 par la CSEC-E], une majorité de la [commission](#) craignait néanmoins qu'un plan de sortie nuise à la recherche suisse. Elle a donc recommandé le rejet de l'initiative.

## Comment les élu·e·s ont-ils voté ?

Il reste à voir si - et quand - les Chambres fédérales se pencheront sur la question. Les objets déposés par Meret Schneider seront d'abord soumis aux commissions compétentes. L'initiative parlementaire de Maya Graf sera prochainement débattue au Conseil des États. Elle a toutefois peu de chances d'aboutir, la commission ayant déjà proposé de ne pas lui donner suite. La situation reste donc compliquée.

## Qu'est-ce que cela envoie comme message pour la suite ?

La volonté de réduire le nombre d'expériences sur les animaux et d'investir davantage dans des alternatives ne suscite actuellement que peu d'enthousiasme au Parlement. La majorité bourgeoise, en particulier, tend à se désintéresser de cette question. Il n'y a donc pas de consensus sur le fait qu'il y ait un problème à résoudre dans le domaine de l'expérimentation animale, ni sur le fait que les solutions proposées valent le risque et le coût qu'elles représentent. Les initiatives populaires visant à interdire l'expérimentation animale jouent un rôle ambivalent dans ce débat : d'une part, elles contribuent à ce que l'on parle de l'expérimentation animale, et d'autre part, elles ont si peu de chances d'être acceptées dans les urnes qu'elles donnent en fait aux parlementaires la permission de ne pas se pencher sur la question.



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

## MARS

Stand LSCV lors de la journée portesouvertes au sanctuaire Co&xister.



## AVRIL

Manifestation contre l'expérimentation animale à Fribourg avec près de 400 personnes, des bénévoles formidables et des personnalités venues porter la voix des animaux.

Dépôt à la chancellerie fédérale de la pétition "Assurer la place scientifique suisse", munie de 40'000 signatures.



## JUIN

Remise du prix FENRIV : interview de scientifiques (Samuel Constant, Pierre Cosson...). La Fondation encourage la recherche et le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale, et remet un prix chaque année depuis 24 ans.



Dépôt d'un objet parlementaire au Grand Conseil fribourgeois par 2 élu.e.s, intitulé "Pourquoi l'expérimentation avec des animaux de laboratoire se poursuit-elle dans le canton de Fribourg". Le texte contenait une vingtaine de questions en lien avec les expériences cruelles menées à l'Université, notamment sur des primates.



## TOUT L'ÉTÉ

Nombreuses actions menées contre l'abattoir Micarna prévu à Saint-Aubin, dans le cadre de la campagne MicarNO, lancée par la LSCV et une dizaine d'autres associations. Plus de mille oppositions ont été recueillies.



## AOÛT

Manifestation à Genève pour la libération de Paul Watson.

Réaction aux infractions répétées à la loi sur la protection des animaux à l'Université de Fribourg.

## SEPTEMBRE

Coorganisation avec l'Observatoire du spécisme de l'Animal Liberation Gathering à Fribourg.

Réalisation d'un reportage vidéo sur l'entreprise InSphero à Zurich.

Interview vidéo avec l'auteur antispéciste et écologiste français Jean-Marc Gancille.

## SEPTEMBRE – OCTOBRE

Actions de sensibilisation devant l'Université de Fribourg.

Distribution de centaines de flyers aux étudiant.e.s.



## NOVEMBRE

Participation au forum annuel d'Animalfree Research à Zürich.

Réalisation d'interviews vidéo des participant.e.s.

## TOUTE L'ANNÉE

Rédaction d'articles en lien avec l'actualité.

Suivi des objets parlementaires Animaux Politique Suisse.

Interviews d'él.u.e.s.

Les médias ont parlé de nos actions : [www.lscv.ch/medias](http://www.lscv.ch/medias)



# RÉSUMÉ AG EXTRAORDINAIRE 2025

L'Assemblée Générale extraordinaire du 10 mai 2025 débute à 14h18. Elle est extraordinaire car le Tribunal a constaté la situation de carence en novembre 2024 et a imparti un délai de 6 mois à la LSCV pour y remédier. Le Prof. Olivier Hari a été nommé comme commissaire pour réparer la carence. Son rôle prendra fin ce jour, si un nouveau comité est élu, ce qu'il espère pour garantir la pérennité de la LSCV. Les comptes 2024 ne sont pas traités. Au total, 62 membres sont présent·e·s en début de séance.

Le commissaire précise que deux catégories d'objets ont été portés à l'ordre du jour :

**1) Proposition de modification des statuts** : en application de l'art. 7 LSCV, le "président" doit avoir siégé au comité pour pouvoir être élu comme "président". Dès lors que le but est de réparer la carence, il a été proposé de modifier cet article pour que cette obligation devienne uniquement une recommandation en introduisant la locution "en principe", ce qui permet plus facilement de réparer la carence. Le but n'est pas de refaire les statuts.

**2) Composition du comité** : élire un·e président·e·x, un·e trésorier·ère·x, un·e secrétaire et des membres du comité. Le commissaire propose que le comité soit composé d'un nombre total de 5 à 6 membres. Mais c'est à l'AG de décider de ce nombre selon les statuts. La décision appartient donc aux membres.

Le Président a prévu une présentation des candidatures. L'accent est mis sur la présidence. Les candidat·e·x·s à la présidence peuvent se présenter personnellement entre 7 et 10 minutes maximum. Les membres peuvent ensuite questionner les candidat·e·x·s.

Pour les autres postes au comité, les candidat·e·x·s ont entre 3 et 5 minutes pour se présenter. Il n'est pas prévu que les candidat·e·x·s soient questionné·e·x·s par les membres de l'AG.

**1) Modification des statuts** : Maître Hari précise les modalités de vote et explique les conséquences des abstentions, qui comptent comme des votes négatifs. Il rappelle que ce qui est décidé aujourd'hui peut être modifié ultérieurement par l'AG.

Nombre de bulletins : 62 / Bulletins nuls : 1 / Oui : 29 / Non : 32

**Décision : la majorité des 2/3 n'étant pas atteinte, la modification des statuts est refusée.**

## 2) Election du comité

Présidence : Me Hari indique que selon les statuts actuels, uniquement deux personnes sont éligibles à la présidence : Benja Frei et Maja Schmid. Les deux font leur présentation.

Nombre de bulletins : 60 / Frei Benja : 36 voix / Schmid Maja : 23 voix / Autre : 1

**Décision : Benja Frei est élu à la présidence à la majorité absolue.**

Election des membres du comité : Les 12 candidat·e·x·s se présentent avant les tours de votes.

- **Trésorier·ère** - Nombre de bulletins : 56

Bedos Pierre : 31 / Dumarty Jérôme : 1 / Grimm Florence : 21 / Schmid Maja : 3

**Décision : Pierre Bedos est élu trésorier à la majorité absolue.**

- **Secrétaire** - Nombre de bulletins : 56

Dumarty Jérôme : 17 / Rousset Joëlle : 34 / Schmid Maja : 5

**Décision : Joëlle Rousset est élue secrétaire à la majorité absolue.**

- **Autres membres de comité** - Nombre de bulletins : 56

Addy Morgane : 38 / Jaccaz Joseph : 33 / Junod Yannick : 29 / Carillo Aurélia : 20 / Degonda Céline : 18 / Schmid Maja : 16 / Dumarty Jérôme : 14 / Varga Irene : 11 / Werndli Renato : 11 / Schniter Cécile : 9

**Décision : Morgane Addy, Joseph Jaccaz et Yannick Junod sont élu·e·s comme autres membres du comité à la majorité absolue.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Si vous souhaitez lire les PV des Assemblées Générales de 2024 et 2025, n'hésitez pas à les consulter sur notre site internet : [www.LSCV.ch](http://www.LSCV.ch) ou à nous contacter par email : [admin@LSCV.ch](mailto:admin@LSCV.ch)

# FERMETURE DE VITA NOVA

Après des années d'engagement et de soins dédiés aux animaux, le sanctuaire Vita nova, créé par la LSCV à Avusy (GE) a fermé ses portes. Cette décision avait été prise en 2024 par le précédent comité. Depuis 2018, **Vita Nova a offert un refuge à de nombreux animaux**, entourés de bénévoles passionné·e·s et de visiteurs·euses réguliè·ère·s, notamment des écoles ou centres aérés, ainsi que des groupes locaux. **Ce projet a permis de sensibiliser un bon nombre de personnes aux réels besoins et au bien-être des animaux**, notamment avec l'animation régulière de divers ateliers. Il a pu montrer que **des lieux où l'on repense notre rapport aux animaux peuvent exister, et qu'un monde sans exploitation animale est possible.**

Bien que le projet ait rencontré des défis logistiques et financiers, chaque animal a bénéficié de soins attentifs et d'un environnement sécurisé. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette aventure, ainsi que les visiteurs·euses pour leur soutien. Cette fermeture marque la fin d'un chapitre, mais aussi **l'opportunité de recentrer les actions de la LSCV sur son but premier : la lutte contre l'expérimentation animale.**

## Un nouveau chapitre pour les habitant·e·s de Vita Nova

À la fin de l'année 2024, Vita Nova abritait encore sept individus :

- **2 moutons** (Nero & Noisette)
- **3 cochons** (Kiko, Igor & Clémentine)
- **2 chats** (Timi & Lazy) qui continuent à trouver repos sur le terrain.

Ces animaux ont pu rester sur place le temps nécessaire des transferts, dans des conditions stables et sans stress inutile. **Plusieurs lapin·e·s, poules et coq avaient déjà été placé·e·s en 2024 dans des familles, ainsi que dans un sanctuaire en Suisse alémanique et au sein du refuge de La Colline aux lapins**, où elles et ils bénéficient d'un environnement adapté.

Le 25 novembre 2024, **Noisette et Nero ont rejoint le sanctuaire de l'Association Co&xister à Frenières-sur-Bex**. Leur intégration s'est déroulée sans difficulté. Elle et il s'épanouissent aujourd'hui au sein du groupe de moutons déjà présent sur place.

**Les cochons, Kiko, Igor & Clémentine ont d'abord rejoint fin 2024 un premier refuge**. Fin juillet 2025, Igor a été euthanasié à la suite d'une patte cassée. Cette perte nous a profondément attristé·e·s. **Clémentine et Kiko ont été transférées le 18 août 2025 à Co&xister**, où elles recevront l'attention et les soins adaptés en souhaitant qu'elles retrouvent une santé optimale. **Clémentine a développé un surpoids inquiétant qui nécessite un suivi spécifique**. Nous espérons qu'elle se rétablira dans ce nouvel environnement.

**Les chats Timi & Lazy** sont toujours pris en charge et en bonne santé sur le terrain, qui demeure la propriété de la LSCV, le temps qu'une solution à long terme soit trouvée.

**Nous remercions aussi particulièrement Virginia Markus** pour le suivi régulier des animaux ces dernières années, la formation des bénévoles de Vita Nova, et sa disponibilité. Les nouvelles régulières, ainsi que l'envoi de photos et vidéos des individus accueillis à Co&xister nous permettent de suivre leur évolution. Nous sommes reconnaissant·e·s que les **parrains et marraines** de Noisette, Nero, Clémentine & Kiko **puissent continuer à leur rendre visiter sur place.**

**La LSCV s'engage à soutenir ces individus tout au long de leur vie**, notamment par des dons mensuels et un accompagnement financier pour la participation aux installations nécessaires à leur bien-être. **Gérer un sanctuaire est une responsabilité exigeante**, et nous tirons de cette expérience des enseignements précieux pour l'avenir.

Nous sommes soulagé·e·x·s de savoir les animaux entre de bonnes mains, et remercions chaleureusement l'Association Co&xister pour son professionnalisme. Si vous souhaitez poursuivre votre soutien en tant que parrain ou marraine, n'hésitez pas à envoyer un mail : [info@asso-coexister.ch](mailto:info@asso-coexister.ch)

